

Département du Morbihan

Commune de Séné

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Pièce n°5 : Annexes

*a) Annexes sanitaires / Schéma
d'assainissement des eaux pluviales*

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du
23/02/2011

Le Maire,

 **Le Maire,**
Luc FOUCAULT

U 670

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	31/03/2004	27/02/2007	23/11/2007
Révision n°1	20/05/2008	07/07/2010	23/02/2011

Eaux pluviales

En avril 1999, suite à des inondations sur le secteur de Cantizac, aux abords du Purgatoire et sur la route de Dolan, liées à de fortes pluies en conjonction avec une forte marée, la Commune a décidé de faire réaliser un schéma directeur d'écoulement des eaux pluviales de ses principaux bassins versants par le cabinet d'experts BOURGOIS (35761 St Grégoire).

L'étude a permis :

- d'identifier les 4 principaux bassins versants du territoire : Cantizac, Purgatoire, Pirenno (route de Dolan à et Cano qui sont indépendants les uns des autres. Ces bassins versants sont découpés en sous bassins.
- De préciser et de caractériser les réseaux d'évacuation des eaux pluviales.
- D'identifier les problèmes rencontrés au travers d'un historique des principaux événements d'inondation.
- De caractériser l'évolution de l'urbanisation des différents bassins versants pour les années à venir.
- D'identifier les sources de pollutions des eaux pluviales qui ont un caractère discontinu et aléatoire n'entraînant que des pollutions passagères.

L'étude a permis ainsi d'établir un diagnostic de fonctionnement des équipements pluviaux et de modéliser les aménagements hydrauliques à réaliser par bassin et sous bassin versant (cf planches jointes).

Ainsi pour **le bassin versant de Cantizac** en partie Nord, l'étude du cabinet BOURGOIS préconise ainsi la réalisation d'un bassin tampon sur le secteur de Bezidel et un sur le secteur de la rue Ar Gazek en amont et aval de l'avenue François Mitterrand ; En partie Centre (secteur Belle Etoile et Cano) un ouvrage de régulation sur le ruisseau pour favoriser l'épandage de l'eau sur les parcelles les plus basses situées au Sud de l'Hippodrome et un ouvrage de régulation au niveau du Pont d'Argent (route de Kernipitur) pour limiter les apports vers le camping ; Pour le sud au niveau du camping, éventuellement la pose d'un poste de crue et d'asservissement et un meilleur contrôle des évacuation à marée basse.

Pour **le Bassin versant de Cano** l'étude préconise la création d'un bassin tampon en amont de l'étang situé sur la lande de Cano, fréquemment pollué en cas de pluies fortes.

Pour **le bassin versant du Pirenno**, l'étude ne recommande que le nettoyage et le reprofilage des contre fossés de voirie sur la route de Dolan.

Enfin pour le bassin versant du Purgatoire, l'étude recommande la canalisation des eaux pluviales par des collecteurs, la création d'un nouveau fossé d'évacuation jusqu'au 1^{er} bassin, l'aménagement d'un ouvrage de répartition entre le nouveau fossé et le fossé existant jusqu'aux clapets. Ces travaux réalisés depuis cette étude ont permis d'abaisser la ligne d'eau dans le fossé d'évacuation limitant ainsi la mise en charge des collecteurs en amont et en optimisant les capacités de stockage du bassin.

Plusieurs des travaux préconisés ont été réalisés en particulier sur le bassin versant du Purgatoire à l'occasion des travaux de réfection de la voirie du Gouavert.

Les bassins tampons préconisés ont fait l'objet d'inscription en Emplacement Réservé dans le Plan Local d'Urbanisme de 2007 mis en révision, la Commune n'étant pas propriétaire des terrains.

La zone d'exondation de crue au sud de l'Hippodrome a été identifiée ainsi que la limite de la zone inondable sur le camping de Cantizac, interdisant ainsi toute construction sur ces secteurs.

En mai 2009, la Commune a engagé une étude d'actualisation du Schéma directeur des Eaux Pluviales pour le bassin versant de Cantizac qui est le bassin qui supporte le plus fort taux de nouvelles constructions. Les objectifs essentiels de cette actualisation sont :

- ❖ D'actualiser l'étude hydraulique initiale par la prise en compte des extensions urbaines et de tous les nouveaux équipements pluviaux d'accompagnement ;
- ❖ D'étudier de façon détaillée la protection du camping et des parties basses du bourg pour l'aménagement de la zone d'exondation de crue située au sud de l'hippodrome,
- ❖ D'étudier les aménagements de régulation des débits de crue sur le secteur amont (la grenouillère),
- ❖ D'établir le dossier réglementaire pour l'autorisation des travaux au titre du code de l'environnement

Cette étude est en cours et non finalisée. Certaines des hypothèses nécessitent des levés topographiques qui sont en cours. Un emplacement réservé (n°30) concernant la création d'une digue dynamique de gestion des écoulements a été inscrit sur les plans graphiques à l'ouest de l'hippodrome sur le tracé du ruisseau en vue de ralentir l'arrivée des eaux en aval et d'augmenter leur infiltration dans les zones enfrichées amont.